



Rénovation énergétique de la Résidence Les Grands Jardins à Villeneuve-Saint-Germain

Première copropriété de l'Aisne à se refaire une santé thermique avec le dispositif régional Hauts-de-France Pass Copropriété !

Dossier de presse



Sommaire

Page 3 - Introduction

Page 4 - Fiche d'identité

Page 5 - Des copropriétaires enthousiastes

- Des travaux attendus

Page 6 - Les déperditions thermiques constatées avant travaux

- Les travaux réalisés sur la Résidence

Page 7 - Le Maître d'oeuvre, un rôle essentiel

- Des entreprises investies

Page 8 - Zoom sur le coût des travaux

- Le financement du projet

Page 9 - Plan de financement des copropriétaires

Page 10 - Optimisation du plan de financement

- Chronologie du projet

Page 11 - Conseil Syndical et Syndic, une synergie nécessaire !

Page 12 - Pourquoi rénover en copropriété ?

Pages 13 à 14 - Un dispositif régional dédié à la rénovation énergétique des copropriétés

Page 15 - Nos projets en copropriété

Pour inciter les ménages et les copropriétés à réaliser des travaux de rénovation énergétique, la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique a mis en place un dispositif clé en main associant accompagnement technique complet et solution de financement adaptée reposant sur le principe du tiers-financement. Depuis sa création en janvier 2014, la Régie a signé 568 contrats représentant 1 622 logements (979 logements en copropriété ; 37 logements communaux ; 606 logements individuels) et près de 39 millions d'euros d'investissement dans la rénovation énergétique des logements privés impliquant près de 400 entreprises locales.

Quel programme de travaux ? Quelles obligations ? Quel financement et quelles aides possibles ? Quelles entreprises ? Autant de questions et de réponses apportées par la Régie du SPEE sollicitée par le conseil syndical de la Résidence Les Grands Jardins au début de l'année 2016.

L'accompagnement du SPEE a permis de définir un programme de travaux ambitieux permettant de régler les problèmes rencontrés par les copropriétaires (inconfort, bâtiment dégradé, etc.) tout en générant un potentiel d'environ 42% d'économies d'énergie pour la copropriété. Les travaux entrevus comme une contrainte par certains deviennent alors une vraie opportunité.

Au delà d'une entente parfaite entre les acteurs du projet (conseil syndical, syndic, entreprises), un des facteurs clés du succès a été l'optimisation du plan de financement (subventions et financement du reste à charge). Ainsi, ce projet de près de 800 000 euros a été subventionné à hauteur de plus de 252 000 euros par l'ensemble des financeurs (ANAH, GRANDSOISSONS, Région), ce qui est considérable. Grâce à cela et à toute la pédagogie déployée à destination des copropriétaires durant le projet, le vote sur la réalisation des travaux a été quasiment unanime lors de l'assemblée générale du 27 avril 2018.

La Résidence Les Grands Jardins est la première copropriété du département de l'Aisne à avoir fait confiance au Hauts-de-France Pass Copropriété. A ce jour, une vingtaine de copropriétés sont accompagnées par le Service Public de l'Efficacité Energétique. Après 4 ans d'existence, la Régie du SPEE a démontré l'efficacité de son offre en direction des copropriétés et est prête à s'étendre sur l'ensemble des territoires de la Région Hauts-de-France.



Frédéric NIHOUS

Président du Service Public de l'Efficacité Energétique, Conseiller régional des Hauts-de-France, délégué à la politique de l'énergie, la transition énergétique et à la rénovation énergétique des logements

RÉSIDENCE LES GRANDS JARDINS

VILLENEUVE SAINT GERMAIN (AISNE)



CHANTIER TERMINÉ

Construction de 1967
 1 bâtiment / 50 logements
 38% PO / 62% PB
 Chauffage collectif au gaz, plancher chauffant et ecs ballon électrique individuel



ECONOMIES D'ÉNERGIE

Consommation moyenne avant travaux :
 251 kWhep/m².an
 Consommation moyenne après travaux (selon étude) :
 145 kWhep/m².an

Estimation d'économie d'énergie : 42%

FINANCEMENT

Subventions mobilisées : 252 603 euros



ANAH :

152 944 euros



ANAH

Prime Habiter Mieux :
 39 151 euros



GRAND

SOISSONS :
 35 607 euros



AREL :

26 000 euros

~ 32% du montant des travaux



PROGRAMME DE TRAVAUX

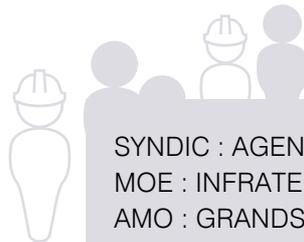
Isolation Thermique par l'Extérieur des façades et pignons
 Isolation des planchers bas
 Remplacement des menuiseries extérieures des parties communes
 Installation d'une ventilation Hygroréglable
 Peinture des communs
 Calorifugeage du réseau de chauffage
 Isolation et étanchéité de la toiture-terrasse
 Travaux privatifs d'intérêt collectif : Remplacement des menuiseries extérieures vétustes en bois simples vitrages (volets roulants en option)



Coût des travaux : 788 323 euros TTC
 Quote-part moyenne : 15 766 euros TTC

ACTEURS DU PROJET

SYNDIC : AGENCE RAGANNE
 MOE : INFRATEC
 AMO : GRANDSOISSONS
 TRAVAUX : TECHNIMO, SAPE, PETIT, FAC'OUEST, ECI FRANCE



Les Grands Jardins se sont refait une beauté

Construite en 1965, la résidence de 50 logements « Les Grands Jardins » installée à Villeneuve Saint Germain vient de connaître une rénovation d'ampleur avec l'accompagnement du Hauts-de-France Pass Copropriété. Une aubaine pour les copropriétaires qui espéraient ces travaux depuis des années !



Des copropriétaires enthousiastes

“ Je suis arrivée en 1965, juste après la livraison du bâtiment. J'ai travaillé 26 ans ici en tant que gardienne et femme de ménage. Je connais le site par cœur ! Si on veut laisser quelque chose aux enfants, il fallait agir... il ne fallait pas que la résidence décline... Il y avait un vrai besoin de rénovation. ”

Anne-Marie Blanchard, Présidente du Conseil syndical



“ Ici les propriétaires sont majoritairement modestes et vu le montant des travaux, sans un dispositif comme le Hauts-de-France Pass Copropriété, ce n'était pas possible, alors qu'il y avait un vrai besoin de rénovation. Les économies d'énergie, ça va être intéressant et tout le monde va gagner en confort ! ”

Alain Raverdy, Maire de Villeneuve Saint Germain

“ Ça fait 30 ans qu'on parle de travaux ! J'avais déjà écrit à l'Agglomération pour savoir si on pouvait avoir accès à des subventions. Là c'est la première fois qu'on nous propose une aide de l'Etat, on ne pouvait pas passer à côté ! ”

Michel Guillemin, copropriétaire
aux Grands Jardins depuis 35 ans.

Des travaux attendus

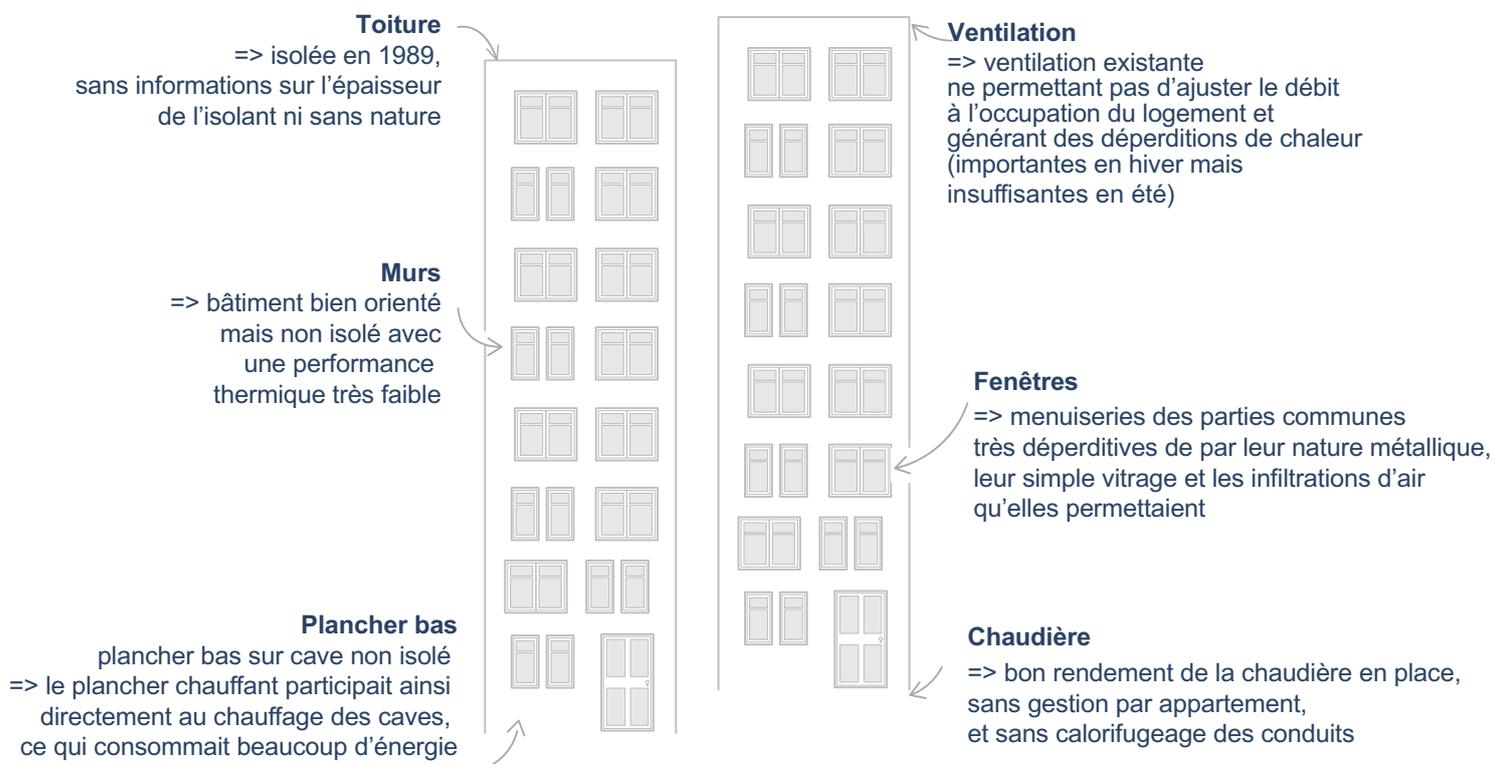
Toute l'aventure a débuté il y a un peu plus de 3 ans, après une rencontre avec un technicien de la plate-forme de rénovation énergétique de l'Agglomération de Soissons. Celui-ci avait évoqué avec les représentants du Conseil syndical la possibilité de faire intervenir le dispositif Hauts-de-France Pass Copropriété pour permettre de faire avancer le projet. Après quelques réunions d'informations et beaucoup de pédagogie, l'adhésion au programme a été votée en juin 2016, lors d'une assemblée générale dédiée au projet.

“ C'est un projet magnifique pour les copropriétaires, ça a permis de remettre à neuf la résidence ! C'est un programme très encadré, ils n'ont eu qu'à se laisser porter. Quelque part, c'est très rassurant. ”

Esther Lagoda de l'Agence Raganne, Syndic des Grands Jardins

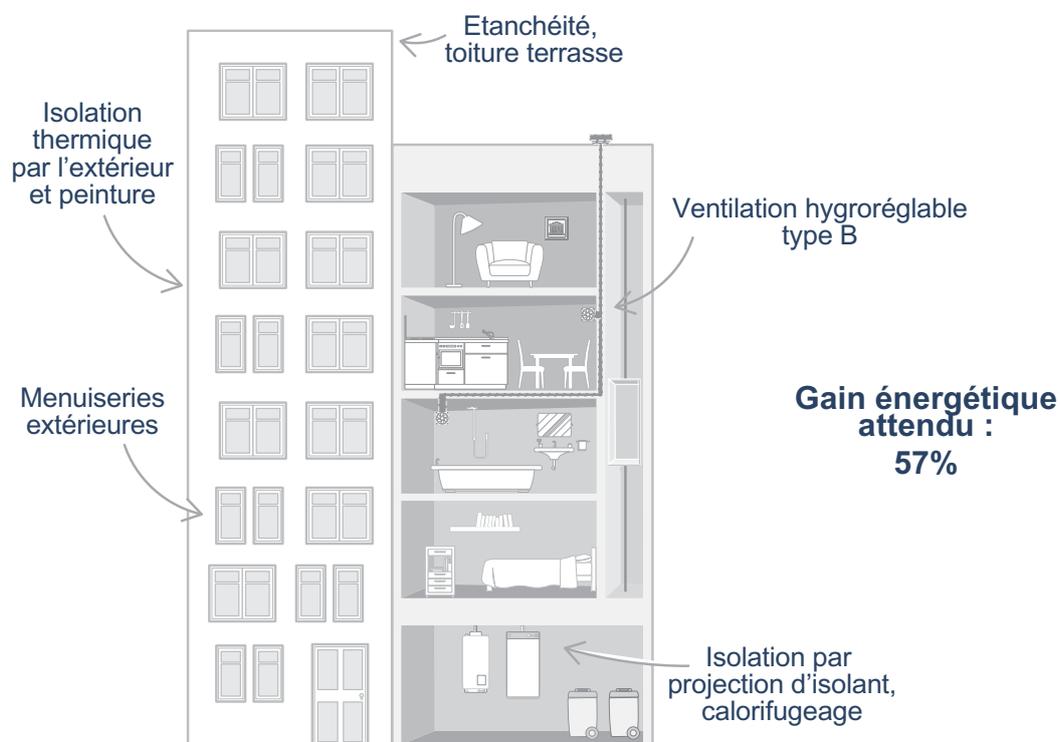
Les déperditions thermiques constatées avant travaux

L'audit énergétique réalisé avant travaux par le bureau d'études Energethik en 2016, indiquait une classe énergétique « D » pour la consommation énergétique, et pour les émissions de gaz à effet de serre. Par an, la copropriété émettait 87.7 tonnes de CO₂.



Les travaux réalisés sur la Résidence

La situation initiale montrait un bâtiment assez énergivore. Certes, le coût moyen énergétique par appartement n'était pas si élevé (moins de 1 000 euros par an) mais pouvait être très fortement réduit, notamment en isolant l'ensemble du bâtiment.



Le Maître d'oeuvre, un rôle essentiel

Cinq entreprises sont intervenues sur le chantier de la résidence « Les Grands Jardins » sous la houlette de Stéphane Laurant, maître d'oeuvre déjà engagé sur plusieurs projets accompagnés par Hauts-de-France Pass Copropriété. Son rôle a été de coordonner les travaux, de faire le lien entre les copropriétaires et les entreprises pendant toute la durée du chantier.

Avec le référent technique Hauts-de-France Pass Copropriété, ils sont là pour rassurer les copropriétaires, répondre à leurs questions mais aussi faciliter le travail des professionnels.

“ *La difficulté pour ce type d'intervention c'est qu'il s'agit d'un ensemble de propriétaires qui n'ont pas tous le même niveau de vie. Il faut donc faire beaucoup de pédagogie pour bien expliquer l'impact des économies d'énergie sur leurs factures. Sur ce chantier, ce sera de l'ordre de 40%.*

Outre la pédagogie, c'est à moi de savoir quels matériaux utiliser ou quel mode de chauffage choisir par rapport à l'existant. La rénovation va permettre de gagner en confort dans la durée, on n'aura plus besoin de toucher à l'ouvrage pendant au moins 20 ans par exemple grâce à une isolation thermique par l'extérieur. ”

Stéphane Laurant, Gérant du bureau d'études Infratec et maître d'oeuvre

“ *La configuration joue beaucoup puisqu'il n'y a qu'un seul bâtiment, cela facilite les choses et puis les relations sont bonnes avec les copropriétaires, le conseil syndical et le syndic. Depuis le début du projet, tout le monde a été enthousiasmé par ces travaux.* ”

Kemal M'Fougoulie référent technique du dispositif missionné sur les Grands Jardins



Des entreprises investies

C'est une fois l'étude préparatoire réalisée et le programme de travaux établi que le maître d'oeuvre et Hauts-de-France Pass Copropriété ont pu lancer les appels d'offres pour recruter les entreprises qui sont intervenues sur le chantier. Parmi elles, Faç'Ouest implantée à Rouen, spécialiste de l'isolation par l'extérieur et le bardage briques ; et l'entreprise PETIT installée à Acy depuis 1927 en charge des menuiseries :

“ *Nous sommes très contents de travailler avec ce dispositif parce que ce sont de beaux projets et que tout s'y passe bien, notamment au niveau des règlements.*

Sur ce chantier nous sommes intervenus sur l'isolation des sous-sols.

Nous travaillons également avec Hauts-de-France Pass Copropriété sur une très grosse opération à Creil où nous avons 10 personnes sur le chantier. ”

Xavier Carabasse, entreprise Faç'Ouest

“ *J'ai entendu parler du dispositif par la CAPEB il y a deux ans environ. C'est forcément intéressant pour nous, cela nous apporte de nouveaux marchés.* ”

Thierry Petit, entreprise PETIT

Zoom sur le coût des travaux

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR	311 953 €
ÉTANCHÉITÉ	94 106 €
PEINTURES CAGES D'ESCALIERS	23 094 €
MENUISERIES DES PARTIES COMMUNES	40 909 €
VENTILATION	256 259 €
PROJECTION ISOLANT	62 002 €
<hr/>	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX :	788 323 €
HONORAIRES SYNDIC (1.5%)	10 740 €
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (2%)	16 513 €
COÛT DE SERVICE* HAUTS-DE-FRANCE PASS COPROPRIÉTÉ	45 000 €
<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px;"> <p> PRIS EN CHARGE PAR HAUTS-DE-FRANCE PASS COPROPRIÉTÉ MAITRE D'OEUVRE (INFRATEC) BUREAU DE CONTRÔLE, CONTRÔLEUR SPS ETUDES AMIANTE, PLOMB </p> </div>	
<hr/>	
TOTAL PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (travaux + coûts induits)	860 576 €

*900€ TTC par logement pour l'ensemble du projet (300€ pour la phase diagnostic, 300€ pour la phase maîtrise d'oeuvre puis 300€ pour la phase travaux).

**À CE COÛT DE TRAVAUX, S'AJOUTE LE MONTANT
POUR LES MENUISERIES PRIVATIVES : 29 429 €**

Le financement du projet



Les quotes-parts travaux moyennes :

8 872 €
DE QUOTE-PART
MOYENNE DE TRAVAUX

6 268 € APRÈS AIDES



Plan de financement des copropriétaires

Les subventions mobilisées :

74%
DES COPROPRIÉTAIRES
BÉNÉFICIENT DES AIDES



76% ANAH

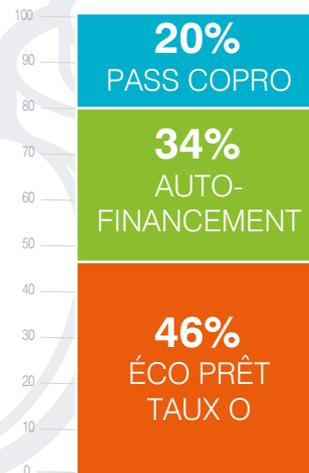
14% GRANDSOISSONS



10% AREL



Les financements choisis par les copropriétaires :



Quelques exemples de profils de copropriétaires et leur plan de financement :



Logement : T3

Quote-part travaux : 13 383€

Subventions : 6 895€

Reste à financer : **6 488€**

Choix de financement :

Pass Copropriété sur 25 ans avec un remboursement mensuel de 60€

Logement : T4

Quote-part travaux : 16 232€

Subventions : 9 779€

Reste à financer : **6 453€**

Choix de financement :

Autofinancement

Logement : T5

Quote-part travaux : 19 945€

Subventions : 14 585€

Reste à financer : **5 360€**

Choix de financement :

Eco Prêt à Taux 0 sur 15 ans avec un remboursement mensuel de 30€

La Résidence Les Grands Jardins a bénéficié d'une subvention de l'Anah de 192 146 euros sous forme d'aides individuelles aux copropriétaires éligibles, pour un montant de travaux recevable de 755 415 euros HT. C'est l'agglomération du GRANDSOISSONS, délégataire des aides à la pierre et porte d'entrée des aides HLM et Anah, qui s'est chargé du dépôt des dossiers de demandes de subventions pour les copropriétaires concernés.

“ Le Pass Copropriété nous a offert un levier financier supplémentaire qui a permis au projet de se concrétiser. Parmi toutes les aides qui existent sous forme de subvention ou de prêt, c'est vraiment un complément très utile, voire essentiel pour certains ménages. Avoir des économies qui permettent ensuite de rembourser l'emprunt, c'est quelque chose de symboliquement fort. Ce double intérêt financier et environnemental, c'est très important. Cela incite à parler des économies d'énergie, c'est un bon angle d'attaque. Au vu de cette première expérience nous serions évidemment prêts à monter d'autres projets de ce type. Nous n'en avons toutefois pas encore identifié pour le moment, car il est compliqué de mobiliser les copropriétés. C'est un gros travail à mener, qui mobilise beaucoup de moyens humains, de montage de dossiers et d'échanges avec les propriétaires et les occupants. Mais c'est un enjeu d'une grande importance. Il y a la volonté de continuer cette démarche à la fois dans le Cœur d'agglomération, aidé en cela par le programme Action cœur de ville en cours de déploiement à Soissons, mais aussi dans l'ensemble des autres communes de l'agglomération. Les copropriétés y sont bien moins nombreuses, mais bien existantes, comme l'illustre le cas des Grands Jardins à Villeneuve-Saint-Germain. ”

Romain MAURICE, Directeur Territoire-Habitat du GRANDSOISSONS Agglomération

“ Généralement un projet de cette taille, ça se monte sur 3 ans, cela demande un accompagnement sur-mesure. Le Pass Copropriété avance tous les fonds, ce sont eux qui gèrent les transactions financières avec les entreprises. Les bénéficiaires n'ont pas à se poser de questions, c'est une réelle tranquillité d'esprit. Le fait de rembourser une fois les travaux terminés, c'est positif. Au niveau des dossiers, cela vient vraiment faciliter les choses. Le paiement du reste à charge se fait seulement à la fin, quand les copropriétaires commencent déjà à ressentir le bénéfice des travaux, c'est très important. Nous étions en charge du montage des dossiers au niveau de l'Anah. Nous ne nous sommes pas occupés des études thermiques et du reste, puisque ce suivi a été assuré par le maître d'œuvre du projet. Le Pass Copropriété assure, sur ce genre de projet, un service global. Contrairement aux dossiers de subventions en individuel, on ne va pas chez les gens. Sans le Pass Copropriété, il faudrait appeler tous les copropriétaires pour faire le lien avec les entreprises. Ce type d'opération serait beaucoup plus complexe ! ”

Olivier Bontemps, Territoire-Habitat du GRANDSOISSONS Agglomération

Chronologie du projet



Le lancement des travaux de rénovation de la Résidence Les Grands Jardins est venu concrétiser le travail et l'implication d'un Conseil Syndical convaincu de l'intérêt d'effectuer des travaux de rénovation énergétique et d'un Syndic toujours impliqué auprès des copropriétaires.

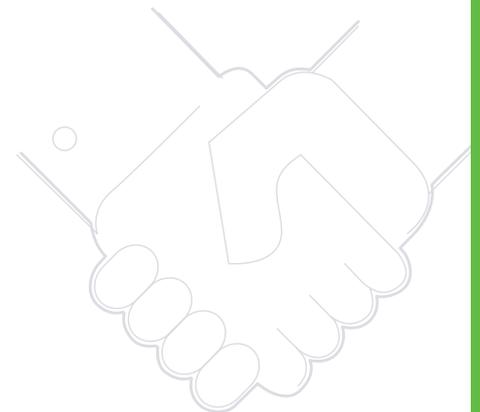
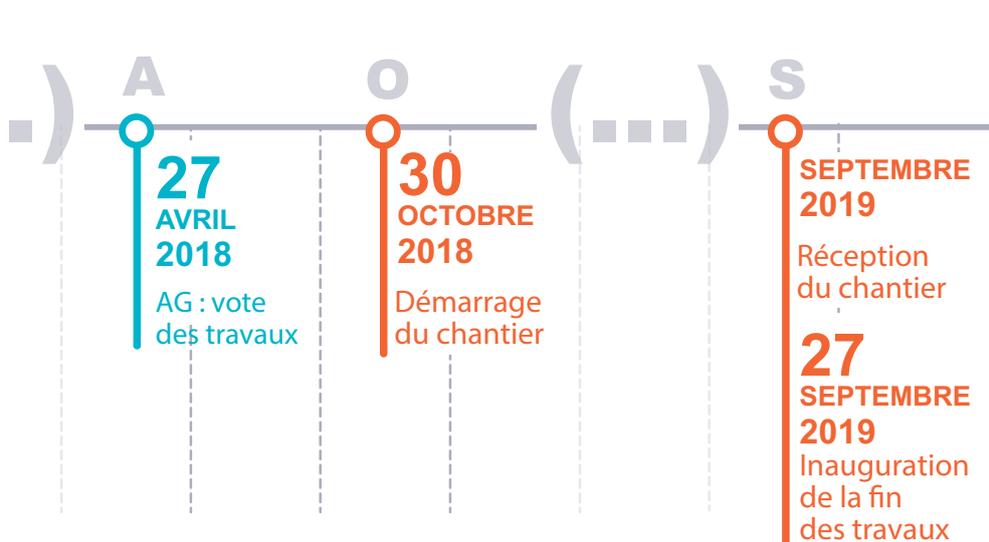
Le binôme Syndic / Conseil Syndical est primordial dans un projet de rénovation énergétique. Confiance mutuelle, fluidité d'information, transparence dans les échanges sont nécessaires pour permettre d'avancer sur chaque nouvelle étape et ainsi faire d'un projet de rénovation, un véritable succès.

“ Nous avons eu la chance de tomber sur une très, très bonne équipe, du début à la fin. Que ce soit celle du Pass Copropriété, du GrandSoissons, de la mairie ou des artisans, tout le monde y a mis du sien ! Après l'adoption du projet en assemblée générale, les travaux ont débuté au 1er novembre et là on arrive à la fin. Tout s'est vraiment très, très bien passé. J'ai rencontré des gens sensationnels, des artisans volontaires, polis, travailleurs... C'est vraiment une grande satisfaction ! Et Monsieur Laurant, notre maître d'oeuvre, nous a vraiment bien accompagnés, c'était très rassurant. Il était toujours là pour répondre à nos questions. Même s'il ne fait pas encore très froid, je vois déjà la différence au niveau du confort et je pense que nous allons vraiment y gagner cet hiver ! De toute façon c'était une rénovation intéressante parce que nous avons valorisé notre patrimoine. Même si c'était une opération importante, avec de gros morceaux, notamment au niveau financier, ça valait le coup. Moi, je suis heureuse de pouvoir laisser quelque chose à mes enfants. Les gens ont eu un peu peur au départ, mais la préparation, les travaux et le résultat, c'est une vraie réussite ! ”

Anne-Marie Blanchard, Présidente du Conseil syndical

“ Le projet était déjà bien lancé quand je suis arrivée. La préparation en amont a permis de faciliter les choses. Ce que je retiens, c'est la difficile mise en place pour l'éco-prêt à taux zéro car c'était nouveau pour le syndic. Au final, tout s'est très bien passé, je garderai le projet comme un excellent souvenir, on avait d'excellentes relations, nous étions tous très très complémentaires. Il n'y a pas eu de couac, tout s'est passé très vite. Les copropriétaires n'ont pas envie que ça s'arrête, c'était vraiment une très, très bonne expérience, c'est une opération modèle. Tout était carré, au vu de l'ampleur du projet, c'était très fluide. J'ai apprécié le réel esprit d'équipe. Les copropriétaires étaient très conciliants et de très bonne volonté. Pour l'instant ils sont heureux de ce qu'ils voient à l'extérieur, il y a beaucoup d'attente sur les résultats concrets au niveau des gains d'énergie. Nous espérons leur pleine satisfaction quand la période de chauffe sera passée et qu'au niveau de la comptabilité on pourra leur dire voilà ce que vous avez consommé. Là on est à plus de 20 000 euros de gaz par an. Tout le monde attend les économies. Ce sera le point final, mais ils sont déjà très contents. ”

Esther Lagoda de l'Agence Raganne, Syndic des Grands Jardins



Pourquoi rénover en copropriété ?



Faire des économies d'énergie

Le chauffage représente en moyenne 75 % de la consommation d'énergie d'un appartement. En isolant mieux leur logement, en le dotant d'équipements plus performants, les copropriétaires réduisent leurs consommations d'énergie et font des économies. Les travaux de rénovation énergétique de la résidence Hélène permettront des économies d'énergie de 46%.



Améliorer leur confort (hiver et été)

Après les travaux de rénovation énergétique, les copropriétaires n'auront plus trop froid l'hiver ou trop chaud l'été. Ils bénéficieront également d'un air intérieur plus sain !



Valoriser leur bien

Aujourd'hui, lors d'une vente ou d'une location, la performance énergétique du logement est devenu un critère déterminant pour l'acheteur et le loueur. Dans le cas d'une vente, elle peut devenir un argument de négociation du prix d'achat. L'impact de la performance énergétique sur le prix de vente d'un logement n'est pas négligeable. Porter un logement à un bon niveau de performance énergétique, c'est donc lui donner des atouts supplémentaires !



Bénéficier des aides financières avant qu'il ne soit trop tard

Des dispositifs financiers incitatifs sont mis en place par l'état et les collectivités territoriales : Eco-prêt à taux zéro collectif, Crédit d'Impôt Développement Durable, Taux de TVA réduit à 5.5%, aides de l'ANAH, des collectivités, etc. Ils sont en vigueur aujourd'hui, les copropriétaires de la résidence Hélène l'ont compris et ont pu en bénéficier.



Bénéficier de l'accompagnement Hauts-de-France Pass Copropriété

Un accompagnement complet : technique, méthodologique et financier pour faciliter leur projet et en assurer le succès !



Adapter leur bien aux nouvelles technologies

Les réglementations en faveur des économies d'énergie évoluent régulièrement. Il est essentiel d'être bien informés, nous nous y engageons !

Un dispositif régional dédié à la rénovation énergétique des copropriétés :

Un accompagnement tout au long du projet

→ indispensable pour réussir !

Trop souvent, la rénovation en copropriété est réalisée dans l'urgence, sans inclure l'énergétique ou de manière inefficace. Intégrer les aspects **énergétiques, architecturaux, administratifs et financiers** permet de **maximiser les économies d'énergie** et **les subventions à percevoir sur le projet pour en limiter son coût**.

Hauts-de-France Pass Copropriété **conseille, sollicite les compétences** adaptées à chaque étape, **propose des solutions** pour la **bonne réalisation du projet**.

3 étapes clés:



Efficacité - Gain de temps

6 professionnels à recruter pour préparer le projet
 =
 18 devis minimum à obtenir avant de démarrer !

Sans compter tous les devis des entreprises de travaux

Le Pass Copropriété s'en charge pour vous !



Co-construction

Vous êtes acteurs de votre projet, c'est votre copropriété !

Nous prenons en compte vos attentes, vos doutes et restons à votre écoute de manière permanente.

Votre intérêt est de vous impliquer !

Un accompagnement pour 300€ à chaque étape. Ça intègre :

Recrutement du maître d'œuvre, de l'architecte, du bureau d'études thermique et fluide, du diagnostiqueur amiante et plomb, du Coordonnateur Sécurité Protection Santé, du bureau de contrôle, des entreprises et artisans

+ l'accompagnement tout au long du projet

=
 3x300 euros soit 900 euros si le projet aboutit à la réalisation des travaux

Pas de frais supplémentaire !



Un plan de financement optimisé pour tous les copropriétaires

un financement personnalisé et adapté à chacun !

De nombreux dispositifs d'aides octroyés par divers organismes, et selon des conditions variables existent pour financer vos travaux et votre reste à charge. **Pour s'y retrouver et élaborer un plan de financement optimal, il est nécessaire de se faire accompagner.**

Un plan de financement intégrant toutes les **opportunités de financement** et les **solutions financières** permet de **sécuriser chaque copropriétaire.**

- Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Incitations fiscales : Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE) (pour les copropriétaires occupants), déduction fiscale des revenus fonciers (pour les copropriétaires bailleurs),
- TVA à taux réduit sur les travaux énergétiques
- Aides des collectivités locales.

- Autofinancement
- « Fonds travaux » de la copropriété
- Eco-prêt à taux zéro « copropriété »
- Financement Hauts-de-France Pass Copropriété.

IMPORTANT !

Dans le cadre de son accompagnement, Hauts-de-France Pass Copropriété permet de lancer les travaux sans attendre le débloqué des fonds puisqu'il avance la totalité du financement nécessaire (modalités de remboursement personnalisé pour chaque copropriétaire).

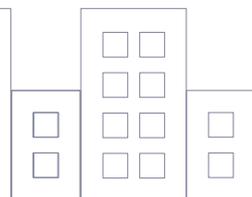
Un travail d'information et de médiation auprès des copropriétaires

information et pédagogie pour convaincre un collectif !

Ce travail de proximité est **déterminant pour fédérer et créer une dynamique collective autour du projet.** Bien en amont de chacune des Assemblées Générales, l'équipe Hauts-de-France Pass Copropriété organise des réunions publiques, tient des permanences sur site, etc. avec pour mot d'ordre : **convaincre de l'opportunité des travaux, répondre aux questions, rassurer les propriétaires sur l'opération à venir et son mode de financement.**

L'implication du conseil syndical et du syndic est un facteur clé de réussite dans le projet. La préparation des Assemblées Générales se fait grâce à un **travail partenarial en lien étroit avec le conseil syndical.**

12 COPROPRIÉTÉS
représentant
979 logements



Résidence JEAN MOULIN
40 logements - Amiens



Résidence MONTJOIE
42 logements - Amiens



Résidence DÉCATHLON
30 logements - Amiens



Résidence DISCOBOLE
20 logements - Amiens



Résidence LES FACULTÉS
156 logements - Villeneuve d'Ascq



Résidence QUÉBEC
180 logements - Amiens



Somme



Résidence LES BRUYÈRES
52 logements - Nogent-sur-Oise



Oise



Résidence ABLADÈNE
36 logements - Amiens



Résidence HÉLÈNE
228 logements - Montataire



Résidence ALBERT DUGUÉ
75 logements - Creil



Résidence LE CLOS
70 logements - Beauvais



Aisne

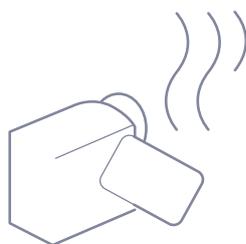


Résidence LES GRANDS JARDINS
50 logements
Villeneuve Saint-Germain

6154
FOYERS ENTRÉS
EN CONTACT
AVEC LE SERVICE PUBLIC



2979
DIAGNOSTICS
THERMIQUES
RÉALISÉS



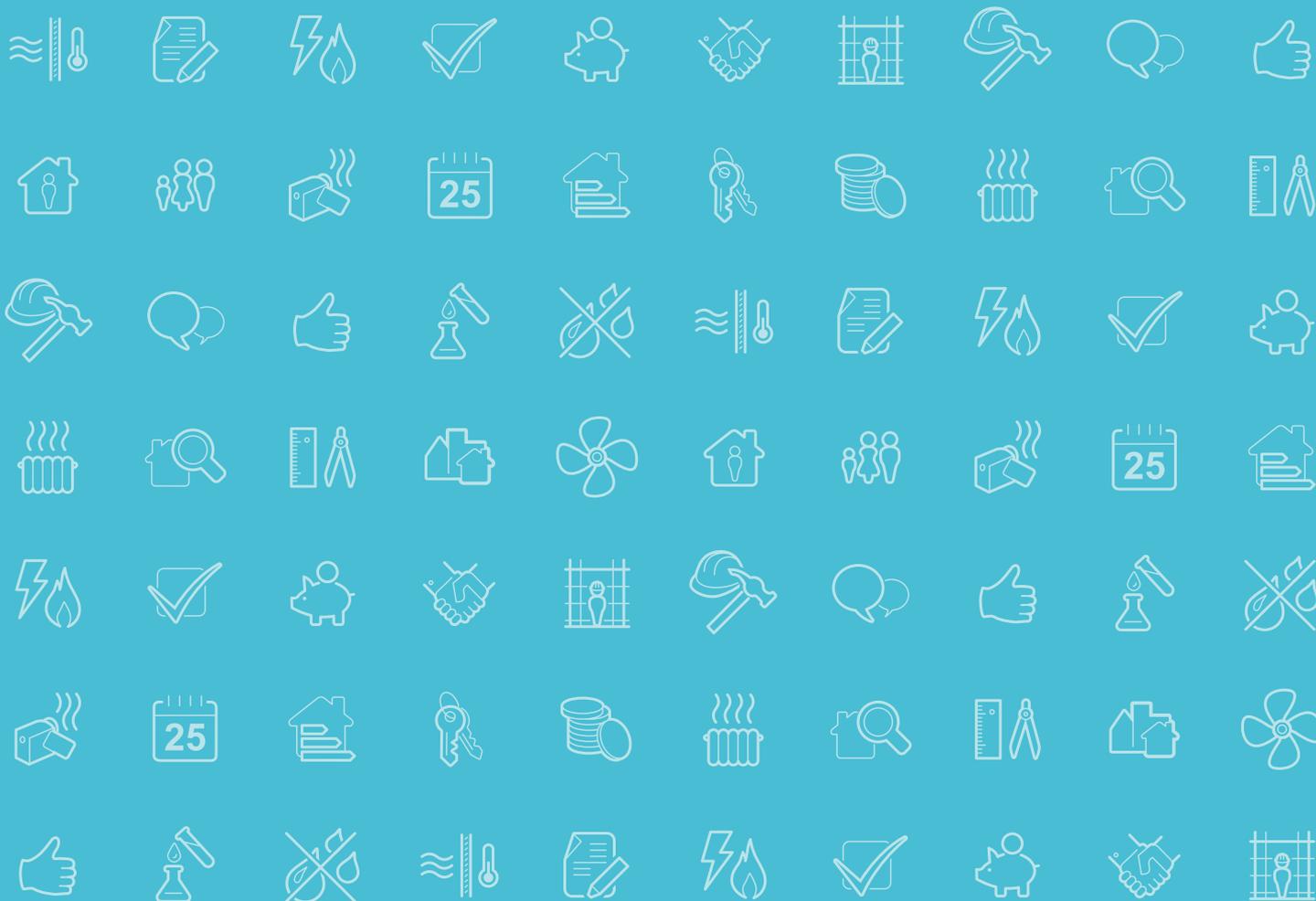
1622
LOGEMENTS
À RENOVER



POUR UN MONTANT GLOBAL DE



39M€
DE TRAVAUX



CONTACT PRESSE

Céline Willierval, Responsable communication et marketing territorial
 celine.willierval@picardie-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 16

CONTACTS RÉGIE

Alice Morcrette, Directrice

alice.morcrette@picardie-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 13

Lucie Diop, Gestionnaire projets rénovation énergétique en copropriété

lucie.diop@picardie-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 17

Laurent Gayral, Responsable financements, marchés et copropriétés

laurent.gayral@picardie-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 17

www.pass-renovation.picardie.fr

 @Passrenovation

 Picardie Pass Renovation

